

En date du 24 juin 1988, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a tenu une réunion regroupant le Secrétaire Général, les Directeurs Généraux, les Directeurs et les Agents de la Direction Planification, Evaluation et Inspection des Projets au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

L'ordre du jour comprenait les points suivants:

- Le mode d'administration du complexe sportif de Remera
- Les divers.

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour à savoir le mode d'administration du complexe sportif de Remera, le Ministre a passé en revue certains dossiers urgents :

1° Encadrement des journalistes de la Radio TV Allemande

Dans le cadre du VI^e Congrès National, la Radio TV Allemande a envoyé des journalistes pour faire un reportage sur le Congrès.

En ce qui concerne notre Département, il a été proposé de leur montrer les groupes d'animation choisis pour les manifestations du V juillet prochain ainsi que le Groupe Urukerereza en entraînement à Rukali.

Dans le secteur des coopératives, ils visiteront les coopératives COOPAR et MERA.

Messieurs NSANZABAGANWA et GATABAZI ont été désignés pour encadrer ces journalistes.

2° Subdélégations accordés aux C.F.J.

Etant donné que la Direction des Centres de Formation aurait des difficultés à distinguer le fonds de roulement pour la production du fonds de roulement destiné à l'acquisition du matériel fongible, le Ministre a demandé au Gestionnaire des Crédits, d'envoyer les subdélégations avec la mention "fonds de roulement" seulement.

3° Le cas du Centre de Ndago

Le Ministre a demandé au Secrétaire Général de chercher quelqu'un à affecter comme Directeur du Centre en remplacement de Monsieur KABENGA Fabien. Le Secrétaire Général ferait sa proposition en référence aux différentes alternatives suggérées par les participants de la réunion:

- demander au Préfet de Gikongoro de désigner un candidat
- affecter un agent du Ministère
- y envoyer l'actuel Directeur de Rwabuye dès que les Frères Maristes prendraient la direction du Centre.